

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 3 septembre 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCHI, Christiane BARRET (en ligne), Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI (en ligne), Sylviane GIAMPINO (en ligne), Julian LAMARE (en ligne), William MAROIS (en ligne), Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Marianne TRIVIDIC (en ligne), Martine VIGNAU.

Membres excusés : Christèle GRAS-LE-GUEN, Grégoire TIROT.

Collège des Garantes : Barbara FOUQUET-CHAUPRADE (en ligne).

Invités participants : Léa ANGULO (évaluateur), Sylvain TABOURY (évaluateur), Zoé BERGER (chercheur-observateur), Maxime MILLON (chercheur-observateur), Judith FERRANDO (collectif d'animation), Claudia MONTERO (Eurogroupe) et Clémence CAZEMAJOUR (Eurogroupe).

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 3 septembre, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 27.09.25

Le Comité de Gouvernance adopte le relevé de décisions du 27 août sans réserve.

RESTITUTION DES ATELIERS TERRITORIAUX

Le Comité de gouvernance valide les modalités et les formats de restitution des ateliers territoriaux proposés pour la session 4 de la Convention : un document de synthèse des contributions ; un temps de restitution oral en hémicycle ; une exposition disponible toute la session 4 en salle hypostyle et un temps dédié dans chaque atelier thématique.

Il acte qu'il n'y aura pas de présence de participants aux ateliers territoriaux lors de la session 4, soulignant néanmoins la nécessité d'incarner la restitution par des supports visuels (photos, vidéos, dessins).

SCHEMA DELIBERATIF DU PANEL D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Le Comité de gouvernance valide le schéma délibératif proposé pour les deux sessions de travail du panel d'enfants et d'adolescents.

Il souligne l'importance d'expliquer aux enfants et aux adolescents leur rôle, l'objectif et la finalité de leurs travaux ainsi que leur articulation avec ceux de la Convention. Le rapport des enfants et adolescents sera publié aux côtés du rapport de la Convention citoyenne.

DÉROULÉ DE LA SESSION 3

Le Comité de gouvernance valide le terme d'idées « partagées » pour qualifier les idées qui ressortent de plusieurs récits de l'articulation souhaitable des temps de l'enfant, sans exclure la possibilité de diversifier le vocabulaire au besoin de la compréhension des conventionnels.

S'agissant du vote des conventionnels sur les idées partagées, le Comité de gouvernance adopte les décisions suivantes :

- Un vote de priorisation en attribuant une note allant de 1 à 5 pour chacune des idées partagées ;
- Ne pas matérialiser l'abstention comme une option du vote, mais comme un choix possible en ne participant pas au vote sur une idée ;
- Le résultat du vote sera déterminé par la somme des notes obtenues pour chacune des idées par addition des notations ;
- A l'issue du vote, les résultats seront présentés de manière visuelle, hiérarchisés en fonction de leur degré de priorité et répartis selon trois catégories (idée très prioritaire, prioritaire, peu prioritaire) ;
- Aucune idée partagée ne sera exclue des travaux à l'issue du vote, celui-ci permettant d'offrir une visibilité sur les priorités des citoyennes et citoyens.

Le Comité de gouvernance acte que les différentes modalités de vote de la Convention seront évoquées plus précisément lors d'une prochaine réunion.